

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Strasbourg Chef-lieu

date convocation : 19 juin 2014
transmise le : 20 juin 2014

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Conseillers représentés : /

Séance du : 24 juin 2014

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

Membres présents :

M. SCHOTTER, M. AMANN, Mme MULLER, M. FAVIER, adjoints au maire,
Mme WENDLING, M. LORENTZ, Mme KLEIN,
Mme HEILIG, M. SCHNITZLER, M. WICKER, Mme MOREL,
Mme MARTINS, M. LANG

Membre absent excusé : M. LEHMANN

A été désignée comme secrétaire de séance : Mme KLEIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du 27 mai 2014.

1) Puits à Ittlenheim

Après avoir entendu les explications données par Monsieur le Maire suite à une demande concernant le puits situé sur la placette en face de l'église, à côté de l'ancien foyer, ayant appartenu à la commune,

Après discussion et débats, le CONSEIL MUNICIPAL, à 7 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, a décidé de conserver le puits pour le fleurissement et le déplacer à proximité du sentier le long du cimetière d'Ittlenheim.

2) Départ à la retraite : achat d'un cadeau pour Mme CASPAR, ATSEM

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, que Mme Lucienne CASPAR prendra la retraite à compter du 1^{er} septembre 2014 après 21 années de service à la commune, en tant qu'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles –ATSEM.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, décide de lui remettre un cadeau lors de la réception de départ organisée le 27 juin 2014. Il s'agit d'un vélo pour dame d'une valeur de 220 € à acquérir auprès de DECATHLON à VENDENHEIM.

3) Convention de mise à disposition de Mme RICHARD, en vue du remplacement de l'ATSEM

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'à partir de la rentrée scolaire 2014/2015, Mme Christiane RICHARD domiciliée à Neugartheim, actuellement employée à l'école de Willgottheim, dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) sous un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, verra son contrat renouvelé par la commune de Willgottheim avec un lieu d'exécution à l'école de Neugartheim.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Willgottheim pour la mise à disposition de Mme Christiane RICHARD à l'école de Neugartheim,
- de verser à la commune de Willgottheim, le montant des charges et salaires, après déduction de la participation de Pôle-Emploi conformément au contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

4) Signature du contrat type HORIZON VILLAGE avec JVS Mairistem

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat type HORIZON VILLAGE portant sur la cession et la mise en place des licences de la logithèque et l'accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels ainsi que l'assistance téléphonique.

5) Convention pour l'accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement (ATVA)

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que suite à la suppression par l'Etat de l'ATESAT au 1^{er} janvier 2014, le Conseil Général a mis en place à l'attention des communes un accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement (ATVA).

Cet accompagnement comporte deux volets, d'une part le conseil gratuit, et d'autre part, les missions facturées qui relèvent du champ concurrentiel. Pour pouvoir en bénéficier, une convention est proposée par le Conseil Général dans l'attente de l'adoption éventuelle d'un nouveau dispositif par le législateur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement (ATVA) avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

6) Divers

Clôture de la séance à 23h15.